CONSORTIUM BADILIKA
Changement Positif

NOTE DE PLAIDOYER DU PROJET RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA RESILIENCE DES MENAGES VULNERABLES AFFECTES PAR LA CRISE SECURAITAIRE A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE VIVRIERE ET D'ELEVAGE DE CAPRIN ET PORC AU NORD ET SUD-KIVU

I. Informations générales relatives			
	Intitulé du projet	Projet Renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des ménages vulnérables à travers le développement de l'agriculture vivrière et d'élevage de caprin et porc au Nord et Sud-Kivu	
1.1. Informations relatives à l'organisation	Nom de l'organisation	Consortium BADILIKA	
	Organisations membres	HOPE OF LIFE DRC, HOL-DRC: Lead	
		Union des Femmes et Peuples Autochtones pour le Développement Intégré, UFPADI : Co-Lead	
	Nom du Point Focal	Jacques AJUAMUNGU	
	E-mail	hol-drc@hopeoflifedrc.org hopeoflifedrc@gmail.com	
	Site web	www.hopeoflifedrc.org	
	N° Téléphone	+243971908322	
	Couverture géographique de la mise en œuvre du projet	Nord-Kivu	Territoire de Masisi : Villages de Masisi centre, Mweso, Kitshanga, Mupfunyi-Shanga, Shasha, Kingi, Katembe, Malehe, Kimoka, Matcha
		Sud-Kivu	Territoire de Kalehe : Villages de : Kalehe, Muhongoza, Mukwija, Kasheke, Kiniezire, Bushushu, Bulenga, Kasunyu et Mulala

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

1.1. Contexte général

La République démocratique du Congo (RDC), particulièrement sa partie orientale constituée des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, traverse depuis plusieurs décennies une crise multidimensionnelle caractérisée par la persistance des conflits armés, l'instabilité sécuritaire, les déplacements massifs et répétés des populations, la dégradation des moyens de subsistance, les catastrophes naturelles et les effets de plus en plus perceptibles des perturbations climatiques. Cette situation a progressivement fragilisé le tissu socio-économique des communautés rurales, accentué la pauvreté des ménages et compromis leurs capacités à satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels fondamentaux.

Les affrontements armés récurrents dans plusieurs territoires du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ont entraîné la destruction et l'abandon de nombreuses exploitations agricoles, la perte des récoltes, le pillage des biens des ménages, la diminution des opportunités économiques et la désorganisation des circuits traditionnels d'approvisionnement et de commercialisation des produits alimentaires. Les mouvements successifs de déplacement et de retour des populations ont également contribué à la désarticulation des systèmes locaux de production, en privant de nombreuses familles de leurs terres, de leurs outils de travail, de leurs semences, de leurs animaux d'élevage et de leurs autres ressources productives.

Selon les analyses du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), la RDC comptait environ 28,8 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë de niveau Crise ou Urgence (phases 3 et 4 de l'IPC) entre septembre et décembre 2026. Cette situation illustre l'ampleur des besoins alimentaires auxquels le pays reste confronté, particulièrement dans les provinces orientales affectées par les conflits, les déplacements et les chocs économiques et climatiques. Les projections de l'IPC pour janvier à juin 2027 annoncent une possible aggravation de la situation, avec environ 30,3 millions de personnes susceptibles de se retrouver en phase 3 ou supérieure.
https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_DRC_Acute_Food_Insecurity_Sept2026_June2027_Report_French.pdf ,

Les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu figurent parmi les zones les plus affectées par cette crise. Les territoires de Masisi et de Kalehe, notamment, connaissent une combinaison de facteurs de vulnérabilité qui fragilise considérablement les moyens d'existence des ménages : insécurité persistante, déplacements forcés, accès limité aux terres agricoles, perturbation des marchés, difficultés d'accès humanitaire et exposition aux aléas climatiques. Cette situation compromet non seulement la disponibilité des aliments, mais aussi leur accessibilité économique, leur utilisation nutritionnelle et la stabilité de l'approvisionnement alimentaire des communautés.
Dans les territoires de Kalehe et de Masisi, l'agriculture familiale demeure pourtant l'un des principaux piliers de l'économie locale et une source essentielle d'alimentation et de revenus pour les ménages. Cependant, les crises successives ont considérablement réduit les capacités de production des petits exploitants agricoles. Plusieurs familles ne disposent plus de ressources suffisantes pour acheter les semences, les outils agricoles et les autres intrants nécessaires à la reprise de leurs activités. D'autres ont perdu leurs animaux, qui constituaient auparavant une réserve de valeur, une source de protéines et un moyen de financement des dépenses familiales, notamment celles relatives à la santé, à l'éducation et à l'alimentation.

À cette situation s'ajoutent les conséquences des perturbations climatiques, caractérisées notamment par l'irrégularité des précipitations, les fortes pluies, les inondations, les glissements de terrain, l'érosion des sols et les périodes de sécheresse. Ces phénomènes affectent directement les cycles agricoles, réduisent la fertilité des terres, détruisent les cultures et les infrastructures rurales et augmentent l'exposition des communautés à l'insécurité alimentaire. La catastrophe survenue dans le territoire de Kalehe en mai 2023, particulièrement dans les villages de Bushushu et Nyamukubi, constitue une illustration particulièrement préoccupante de cette vulnérabilité. Les inondations et les coulées de boue avaient provoqué d'importantes pertes en vies humaines, détruit des habitations, des champs, des infrastructures communautaires et des moyens de subsistance. La Banque africaine de développement a d'ailleurs soutenu une intervention spécifique visant la reconstitution des actifs productifs agricoles et la relance des filières agropastorales des ménages sinistrés.
Dans ce contexte, la sécurité alimentaire ne peut plus être abordée uniquement sous l'angle de l'assistance alimentaire d'urgence. Elle doit également être considérée comme une priorité de relèvement socio-économique, de protection des moyens d'existence et de consolidation de la résilience communautaire. Il devient ainsi indispensable de soutenir des interventions qui permettent aux populations affectées de retrouver leurs capacités de production, de reconstituer leurs actifs économiques, de diversifier leurs sources de revenus et de réduire progressivement leur dépendance à l'aide humanitaire.
https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-impact-des-conflits-et-des-deplacements-sur-lagriculture-la-securite-alimentaire-et-les-moyens-dexistence-dans-les-provinces-dituri-nord-kivu-sud-kivu-et-tanganyika

1.2. Situation spécifique des femmes, des filles et des jeunes affectés par les crises

Les femmes, les filles et les jeunes figurent parmi les groupes les plus exposés aux conséquences économiques, sociales et humanitaires des conflits armés et des catastrophes naturelles dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Leur vulnérabilité résulte à la fois des déplacements forcés, de la perte des moyens de production, des inégalités structurelles dans l'accès aux ressources économiques et foncières, de la précarité des conditions de vie et de l'insuffisance des mécanismes de protection et d'accompagnement économique.
Les femmes jouent un rôle central dans les systèmes alimentaires des communautés rurales. Elles participent activement aux travaux agricoles, à la transformation des produits, à la conservation des récoltes, à la commercialisation des denrées et à la gestion quotidienne de l'alimentation familiale. Elles assument également une grande partie des responsabilités domestiques et de prise en charge des enfants et des autres personnes dépendantes. Cependant, malgré cette contribution essentielle, elles rencontrent des obstacles importants dans l'accès à la terre, aux intrants agricoles, au financement, aux équipements de production, aux opportunités de formation et aux circuits de commercialisation.
Les conflits armés aggravent davantage ces inégalités. Les déplacements répétés exposent de nombreuses femmes à la perte de leurs terres, de leurs récoltes, de leurs activités commerciales et de leurs réseaux de solidarité. Certaines deviennent les principales responsables économiques de leurs ménages à la suite du décès, de la séparation ou de la disparition de leurs conjoints. D'autres doivent assumer seules la survie de leurs enfants dans des conditions caractérisées par l'insuffisance alimentaire, le manque de revenus et l'accès limité aux services sociaux de base.
La précarité économique et alimentaire augmente également les risques de violences basées sur le genre, d'exploitation, d'abus, de mariages précoces ou forcés et de stratégies négatives de survie. Les filles issues des ménages déplacés ou particulièrement vulnérables peuvent être confrontées à l'abandon scolaire, au travail précoce, à l'exploitation économique et à des risques

accrus de protection. Il est donc important que les interventions de sécurité alimentaire intègrent une approche sensible au genre, à l'âge et à la protection, afin que les femmes et les filles puissent participer aux initiatives de relèvement sans être davantage exposées aux risques. Les jeunes, quant à eux, représentent une importante force de production et un potentiel considérable pour la relance économique des communautés. Toutefois, dans les zones affectées par les affrontements armés, beaucoup ont perdu leurs opportunités d'emploi, leurs activités génératrices de revenus et leurs possibilités d'accès à la formation professionnelle. Le manque de perspectives économiques les expose à la pauvreté prolongée, à la dépendance, à l'exploitation et à différents risques de marginalisation sociale. La promotion de l'agriculture entrepreneuriale et de l'élevage familial constitue ainsi une possibilité concrète de leur offrir des alternatives économiques dignes, productives et durables.
Dans cette perspective, le présent projet entend faire des femmes, des filles et des jeunes des acteurs centraux du relèvement communautaire, et non de simples bénéficiaires de l'assistance. Il vise à renforcer leur accès aux ressources productives, à développer leurs compétences techniques et entrepreneuriales, à favoriser leur participation aux mécanismes communautaires de décision et à améliorer leur autonomie économique. Pour les filles mineures, cette participation devra être adaptée à leur âge, protégée et compatible avec leur droit à l'éducation, sans exposition à des travaux agricoles ou d'élevage dangereux.
https://www.unwomen.org/fr , https://reliefweb.int/country/cod , https://www.afdb.org/fr

1.3. Contexte et vulnérabilités dans les zones d'intervention du Sud-Kivu

Dans la province du Sud-Kivu, le projet ciblera les communautés vulnérables des villages et localités de Muhongoza, Bushushu, Minova, Kasheke, Kiniezire, Mukweija, Kasunyu, Bulenga et Mulala, dans le territoire de Kalehe.
Le territoire de Kalehe présente une importance particulière en raison de son potentiel agricole, de la forte dépendance des ménages à l'agriculture familiale et de son exposition simultanée aux conflits, aux déplacements de populations et aux catastrophes naturelles. Les activités agricoles constituent pour de nombreuses familles une source essentielle de nourriture et de revenus. Toutefois, l'insécurité, les déplacements, les pertes de récoltes et les perturbations climatiques réduisent progressivement les capacités des ménages à exploiter leurs terres et à assurer leur propre approvisionnement alimentaire.
La catastrophe naturelle de mai 2023 a particulièrement marqué les communautés de Bushushu et des localités environnantes. Les fortes pluies, les inondations et les glissements de terrain ont entraîné la destruction de nombreuses habitations, de champs agricoles, de routes et d'autres infrastructures essentielles. Au-delà des pertes humaines et matérielles immédiates, cette catastrophe a profondément affecté les moyens d'existence des ménages, notamment ceux qui dépendaient de l'agriculture et du petit élevage pour leur alimentation et leurs revenus.
La Banque africaine de développement a reconnu l'importance du relèvement agricole dans cette zone en mettant en œuvre un projet d'aide d'urgence destiné à reconstituer les actifs productifs des ménages sinistrés de Bushushu et Nyamukubi. Cette expérience confirme la nécessité de poursuivre les investissements dans la restauration des capacités agricoles et agropastorales des communautés affectées.
Les localités de Minova, Kasheke et Kiniezire, ainsi que les autres zones ciblées, sont également concernées par les conséquences des mouvements de populations, de l'instabilité sécuritaire et des difficultés économiques qui affectent les communautés d'accueil et les personnes déplacées. Les déplacements exercent une pression supplémentaire sur les terres disponibles, les ressources naturelles, les marchés locaux et les mécanismes communautaires de solidarité. Les ménages d'accueil, souvent déjà vulnérables, doivent partager leurs

ressources limitées avec les familles déplacées, ce qui peut aggraver leur propre précarité alimentaire.
La situation des femmes rurales est particulièrement préoccupante. Celles-ci rencontrent des difficultés pour accéder aux terres cultivables, obtenir les intrants agricoles et développer des activités économiques autonomes. Les femmes déplacées, les veuves, les femmes cheffes de ménage et celles ayant perdu leurs actifs productifs ont besoin d'un accompagnement spécifique pour retrouver leur capacité de production et améliorer les conditions de vie de leurs familles.
Dans cette zone, la relance de l'agriculture vivrière, associée au développement de l'élevage caprin et porcin, représente une opportunité de diversification des moyens d'existence. Les cultures vivrières peuvent contribuer à améliorer la disponibilité alimentaire des ménages, tandis que l'élevage peut constituer une source complémentaire de revenus, de protéines animales et d'épargne familiale. La combinaison de ces activités permettra de réduire la dépendance à une seule source de subsistance et de renforcer la capacité des ménages à faire face aux chocs futurs. https://ehtools.org/uploads/brochures/1579.pdf ,
https://googlegroups.com/a/googlegroups.com/group/skiph/attach/5473e641971ffd3f/Compilation%20QFQO_Juillet-2013_%20Sud-Kivu.xls?part=0.1
https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/congo_rdc-_projet_daide_durgence_aux_victimes_des_eboulements_des_terres_et_aux_inondations_dans_le_territoire_de_kalehe_dans_la_province_du_sud_kivu-rap-mai_2025.pdf

1.4. Contexte et vulnérabilités dans les zones d'intervention du Nord-Kivu

Dans la province du Nord-Kivu, le projet interviendra dans les localités de Masisi Centre, Mweso, Kistanga, Mupfunyi Shanga, Shasha, Kingi, Katembe, Malehe, Kimoka et Matcha, dans le territoire de Masisi et ses zones de proximité.
Le territoire de Masisi figure parmi les zones les plus affectées par la persistance des affrontements armés et les déplacements répétés de populations dans l'est de la RDC. L'instabilité sécuritaire y a entraîné une dégradation importante des moyens de subsistance des communautés rurales, notamment par l'abandon des champs, la perte du cheptel, la perturbation des marchés, la destruction des biens et la restriction de l'accès aux ressources productives.
Les affrontements successifs ont également perturbé les calendriers agricoles. Les agriculteurs ne peuvent pas toujours accéder à leurs champs au moment opportun pour préparer les terres, semer, entretenir les cultures ou procéder aux récoltes. Certaines familles sont contraintes de quitter leurs villages avant la récolte, abandonnant derrière elles leurs productions, leurs animaux et leurs autres biens. Lorsqu'elles retournent dans leurs zones d'origine, elles découvrent parfois des exploitations dégradées, des stocks épuisés et des moyens de production disparus.
Les analyses de terrain publiées par la FAO et ACLED en 2025 ont notamment montré que l'escalade des conflits au Nord-Kivu avait perturbé les récoltes dans plusieurs zones agricoles, particulièrement à Masisi et Kalehe. Les déplacements, les restrictions d'accès aux terres et l'insécurité rencontrée par les agriculteurs ont contribué au retard et à la réduction des récoltes. Ces constats démontrent que les conflits armés ne provoquent pas uniquement des déplacements de personnes : ils désorganisent également les systèmes de production et fragilisent durablement les économies rurales.
La situation des populations déplacées dans les groupements et localités de Masisi constitue une autre source de préoccupation. Plusieurs familles vivent auprès des communautés d'accueil, dans des conditions économiques difficiles, avec un accès limité aux terres, à l'emploi, aux semences, aux outils agricoles et aux autres ressources nécessaires à leur autonomie. Les ménages d'accueil subissent également les conséquences de cette pression

démographique, notamment la diminution de leurs réserves alimentaires, l'augmentation des dépenses familiales et la concurrence autour des ressources disponibles.
Les femmes et les jeunes de ces localités sont particulièrement exposés à cette précarité. De nombreuses femmes doivent subvenir aux besoins de leurs enfants dans un environnement marqué par la perte des revenus, les restrictions de mobilité et l'insuffisance des opportunités économiques. Les jeunes, de leur côté, disposent de possibilités limitées pour développer des activités productives, accéder à la formation professionnelle et participer à la reconstruction économique de leurs communautés.
Le développement de l'agriculture vivrière et de l'élevage caprin et porcin constitue dès lors une réponse pertinente pour restaurer les moyens de subsistance des populations affectées. Il permettra notamment de soutenir les ménages dans la reconstitution de leurs actifs productifs, de promouvoir les activités économiques familiales, de renforcer les circuits locaux d'approvisionnement alimentaire et de créer des opportunités d'auto-emploi pour les femmes et les jeunes.
Une attention particulière devra toutefois être accordée à la disponibilité des terres et des espaces d'élevage, aux conditions sanitaires, à l'accès aux aliments pour animaux, à la prévention des maladies et à la sécurisation des déplacements des bénéficiaires. Dans les zones où la mobilité est limitée, les modalités d'intervention devront être adaptées aux réalités sécuritaires et aux possibilités d'accès humanitaire.
https://storymaps.arcgis.com/stories/ae7bde039c97489e95420cb8ecadddb6 , https://reliefweb.int/country/cod https://www.undp.org/fr/drcongo/actualites/masisi-plus-de-1-400-habitants-engages-dans-le-relevement-et-la-resilience

1.5. Problématique centrale : la fragilisation des systèmes alimentaires et la perte des moyens de subsistance

La situation observée dans les zones ciblées révèle une problématique fondamentale : les ménages affectés par les conflits armés, les déplacements et les catastrophes naturelles ont progressivement perdu leur capacité à produire suffisamment de nourriture et à générer les revenus nécessaires pour satisfaire leurs besoins essentiels.
Cette problématique se manifeste notamment par :

a) La diminution de la production agricole familiale

Les pertes de terres exploitées, l'abandon des champs, le manque de semences de qualité, l'insuffisance des outils agricoles, la faible capacité d'investissement et les perturbations climatiques réduisent les possibilités de production. Les ménages deviennent ainsi davantage dépendants des achats alimentaires sur les marchés, alors même que leurs revenus sont faibles ou inexistants.

b) La perte des actifs d'élevage

Les déplacements forcés, les pillages, les maladies animales, les difficultés d'alimentation et l'insuffisance des services vétérinaires ont entraîné la diminution du cheptel de nombreux ménages. Or, l'élevage familial représente une réserve économique importante permettant de répondre à certains besoins financiers, alimentaires et sociaux. La reconstitution du petit cheptel constitue donc un élément essentiel du relèvement des ménages.

c) La dégradation du pouvoir d'achat

La perte des activités agricoles et commerciales réduit les revenus des ménages et limite leur capacité à acheter les produits alimentaires, les médicaments, les fournitures scolaires et les autres biens essentiels. Cette situation affecte particulièrement les femmes cheffes de ménage, les jeunes sans emploi et les familles déplacées.
https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_DRC_Acute_Food_Insecurity_Sept2026_June2027_Report_French.pdf , https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/ca342a52-1a8a-422c-b8c4-0b145dfaae38/content , https://fscluster.org/sites/default/files/2025-12/DIEM_sept2025.pdf ,

https://faolex.fao.org/en/documents/LEX-FAOC190618/plan-national-de-developpement-de-l-elevage-2018-2025-mrt-2017

d) L'insuffisance des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes

L'accès limité au financement, à la formation technique, aux moyens de production et aux marchés empêche de nombreuses femmes et de nombreux jeunes de développer des activités génératrices de revenus. Cette situation entretient la dépendance économique et réduit leur capacité à participer activement au relèvement de leurs communautés.

e) La vulnérabilité face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles

L'irrégularité des saisons agricoles, les fortes précipitations, les inondations, les glissements de terrain, l'érosion et les périodes de sécheresse compromettent la stabilité de la production agricole. Les ménages qui dépendent essentiellement d'une seule activité économique sont particulièrement exposés à ces chocs.

f) L'affaiblissement des mécanismes communautaires de solidarité

Les déplacements répétés, les pertes économiques et la pression sur les ressources locales fragilisent les mécanismes traditionnels d'entraide, d'échange de produits agricoles et de partage des ressources productives. Il devient nécessaire de reconstruire et de renforcer les mécanismes communautaires de solidarité et de coopération économique.

1.6. Justification de l'intervention proposée

Face à cette situation, le projet de « Renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des ménages vulnérables à travers le développement de l'agriculture vivrière et de l'élevage caprin et porcin » se justifie par la nécessité d'apporter une réponse durable, inclusive et adaptée aux besoins des communautés affectées par les crises dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

L'intervention proposée repose sur le principe selon lequel la sécurité alimentaire durable ne peut être atteinte sans la restauration des capacités productives des ménages, la diversification des sources de revenus, l'amélioration de l'accès aux ressources économiques et le renforcement des capacités communautaires à anticiper, absorber et surmonter les chocs.

Contrairement à une approche exclusivement fondée sur la distribution de vivres, le projet entend agir sur les causes structurelles de la vulnérabilité alimentaire en accompagnant les ménages dans la reprise de leurs activités agricoles et d'élevage. Il s'agit de passer progressivement d'une logique de dépendance à l'assistance vers une logique de production, d'autonomie économique et de résilience communautaire.

1.6.1. Justification du développement de l'agriculture vivrière

L'agriculture vivrière représente un levier fondamental pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des aliments dans les ménages ruraux. Dans les zones ciblées, elle constitue une activité économique essentielle, mais dont les capacités de production ont été fragilisées par les conflits, les déplacements et les aléas climatiques.

L'appui à l'agriculture permettra aux ménages bénéficiaires de retrouver leurs capacités de production à travers l'accès aux semences adaptées, aux outils agricoles, aux intrants nécessaires et aux formations techniques. La promotion de cultures vivrières adaptées aux conditions agroécologiques locales contribuera à améliorer les récoltes, à diversifier l'alimentation familiale et à générer des excédents commercialisables.

Le projet accordera également une importance particulière aux pratiques agricoles durables et résilientes, notamment la fertilisation organique, le compostage, la rotation des cultures, la lutte

contre l'érosion, la gestion de l'eau et l'utilisation de techniques adaptées aux perturbations climatiques.
La relance agricole permettra ainsi de réduire les déficits alimentaires, de renforcer l'autonomie des ménages et de contribuer à la reconstitution des économies rurales.

1.6.2. Justification du développement de l'élevage caprin

L'élevage caprin constitue une activité complémentaire particulièrement intéressante pour les ménages ruraux, à condition que les races et les systèmes d'élevage soient adaptés aux conditions locales.
Les chèvres représentent un actif productif qui peut contribuer à la diversification des revenus, à la constitution d'une épargne familiale et à l'amélioration de la disponibilité des protéines animales. Leur capacité de reproduction peut également favoriser la reconstitution progressive du cheptel lorsque les ménages bénéficient d'un accompagnement technique et vétérinaire approprié.
Dans les zones d'intervention, l'appui à l'élevage caprin permettra aux femmes et aux jeunes de développer des activités économiques familiales, de valoriser les ressources fourragères disponibles et de disposer d'une source complémentaire de revenus.
Le projet prévoit de promouvoir des pratiques adaptées en matière d'alimentation animale, de construction des abris, de reproduction, d'hygiène, de prévention des maladies et de suivi vétérinaire. Il encouragera également la valorisation des déjections animales dans la production de compost, contribuant ainsi à créer des liens entre l'agriculture et l'élevage.

1.6.3. Justification du développement de l'élevage porcin

L'élevage porcin représente également une opportunité de diversification économique pour les ménages ruraux et périurbains, sous réserve de la faisabilité sanitaire, sociale, environnementale et économique de cette activité dans chaque localité.
Le porc présente un potentiel de multiplication et de commercialisation susceptible de contribuer à la génération de revenus réguliers pour les ménages qui disposent des conditions nécessaires à son élevage. Il peut ainsi constituer une source complémentaire de financement des dépenses familiales, notamment celles relatives à l'alimentation, à l'éducation, aux soins de santé et au développement d'autres activités économiques.
L'intégration de l'élevage porcin dans le projet permettra de renforcer les capacités entrepreneuriales des bénéficiaires, de promouvoir la petite production animale et de diversifier les actifs économiques des ménages.
Cependant, cette composante devra être mise en œuvre avec un dispositif rigoureux de biosécurité et de prévention sanitaire, notamment en ce qui concerne la peste porcine africaine, les mouvements d'animaux, l'hygiène des élevages, la gestion des déchets et le suivi vétérinaire.
La distribution des porcs devra être précédée d'une analyse des conditions d'acceptabilité sociale, des ressources alimentaires disponibles et des risques sanitaires dans chaque zone.

1.6.4. Justification de l'autonomisation économique des femmes

L'autonomisation économique des femmes constitue une dimension essentielle de la sécurité alimentaire et de la résilience des ménages. Les femmes contribuent directement à la production agricole, à l'alimentation familiale et à la gestion des ressources domestiques. Pourtant, elles restent confrontées à des obstacles structurels qui limitent leur accès aux moyens de production et aux opportunités économiques.
En renforçant leur accès aux semences, aux outils agricoles, aux animaux reproducteurs, aux formations techniques et aux mécanismes communautaires d'épargne, le projet entend améliorer leur autonomie financière et leur pouvoir de décision au sein des ménages et des communautés.

L'appui aux femmes contribuera également à renforcer les capacités des ménages à faire face aux chocs économiques, à diversifier les sources de revenus et à améliorer les conditions de vie des enfants et des personnes dépendantes.
Le projet encouragera leur participation à la gestion des associations agricoles, des groupes d'épargne, des structures de commercialisation et des mécanismes communautaires de gouvernance.

1.6.5. Justification de l'inclusion et de l'entrepreneuriat des jeunes

Le chômage, le sous-emploi et le manque de perspectives économiques constituent des facteurs importants de vulnérabilité pour les jeunes des zones affectées par les conflits.
La promotion de l'agriculture et de l'élevage comme activités entrepreneuriales permettra de créer des possibilités d'auto-emploi, de développer les compétences professionnelles et de renforcer leur participation au relèvement socio-économique de leurs communautés.
Le projet favorisera notamment l'émergence de jeunes producteurs agricoles, d'éleveurs, de prestataires de services agricoles et de petits entrepreneurs spécialisés dans la transformation et la commercialisation des produits vivriers et animaux.
Cette approche contribuera à transformer le potentiel démographique des communautés en une force productive au service de la sécurité alimentaire, de la cohésion sociale et du développement local.

1.6.6. Justification de l'approche intégrée agriculture-élevage

La combinaison de l'agriculture vivrière et de l'élevage caprin et porcin permettra de construire un système de production diversifié et complémentaire.
Les productions végétales contribueront à l'alimentation des ménages et pourront, selon leur nature et leur disponibilité, fournir certains sous-produits utilisables dans l'alimentation animale. En retour, les déjections animales pourront être valorisées sous forme de compost pour améliorer la fertilité des sols, dans le respect des règles sanitaires.
Cette complémentarité permettra de réduire la dépendance des ménages à une seule activité économique, de renforcer la gestion des ressources disponibles et de créer plusieurs sources de revenus et d'alimentation.
L'approche intégrée favorisera également la constitution d'actifs productifs au niveau des ménages et la consolidation progressive de systèmes alimentaires locaux plus autonomes et plus résistants aux crises.

1.6.7. Justification de la résilience climatique et environnementale

Les zones ciblées sont exposées à différents aléas climatiques qui affectent directement la production agricole et les activités d'élevage. Les fortes pluies, les inondations, les glissements de terrain, l'érosion des sols et les périodes de sécheresse nécessitent une adaptation des systèmes de production aux conditions environnementales locales.
Le projet intégrera des pratiques agricoles et pastorales respectueuses de l'environnement, notamment la protection des sols, l'utilisation de fertilisants organiques, la gestion durable des ressources en eau, l'aménagement des espaces agricoles, la plantation d'espèces agroforestières adaptées et l'amélioration de la gestion des déchets d'élevage.
Il encouragera également les communautés à identifier les risques climatiques qui affectent leurs activités et à adopter des stratégies de prévention et d'adaptation.

Cette orientation contribuera à réduire les pertes de production, à protéger les ressources naturelles et à renforcer la capacité des ménages à faire face aux perturbations climatiques

1.7. Pertinence stratégique et complémentarité avec les priorités humanitaires et de développement

Le projet proposé s'inscrit dans les priorités nationales et internationales relatives à la lutte contre l'insécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la restauration des moyens d'existence et au renforcement de la résilience des populations affectées par les conflits et les catastrophes naturelles.

Il contribue notamment aux Objectifs de développement durable suivants :

- **ODD 1 : Pas de pauvreté**, à travers la restauration des actifs productifs et le renforcement des revenus des ménages.
- **ODD 2 : Faim zéro**, par l'amélioration de la production vivrière, de l'accès à l'alimentation et de la nutrition.
- **ODD 5 : Égalité entre les sexes**, par le renforcement de l'autonomie économique et de la participation des femmes.
- **ODD 8 : Travail décent et croissance économique**, par la promotion de l'entrepreneuriat agricole et de l'auto-emploi des jeunes.
- **ODD 12 : Consommation et production responsables**, par la promotion de pratiques agricoles et d'élevage durables.
- **ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques**, par l'adoption de techniques de production adaptées aux risques climatiques.
- **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**, par le renforcement de la participation communautaire, de la cohésion sociale et des mécanismes locaux de solidarité.

Le projet présente également une complémentarité avec les interventions de relèvement agricole et de renforcement de la résilience
Il adopte une approche articulant l'assistance humanitaire, le relèvement précoce et le développement durable, afin de répondre simultanément aux besoins immédiats des populations et aux causes profondes de leur vulnérabilité.

1.8. Nécessité d'un plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers

Au regard de l'ampleur et de la complexité des besoins constatés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, les capacités des organisations communautaires et locales restent insuffisantes pour répondre seules aux défis liés à la restauration des moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire des populations affectées.
Malgré les efforts déployés par les autorités publiques, les organisations humanitaires et les partenaires de développement, de nombreux ménages continuent de vivre dans des conditions de grande précarité, sans disposer des ressources nécessaires pour relancer leurs activités agricoles et d'élevage.
Il devient donc nécessaire de mobiliser des ressources financières, matérielles et techniques en faveur d'initiatives communautaires qui placent la production alimentaire, l'autonomisation économique et la résilience au cœur des stratégies de réponse aux crises.
À travers cette note de plaidoyer, les organisations porteuses du projet entendent attirer l'attention des partenaires techniques et financiers sur la nécessité d'investir d’avantage dans la relance des systèmes alimentaires locaux et la restauration des moyens d'existence des femmes, des filles et des jeunes affectés par les affrontements armés, les déplacements forcés, les catastrophes naturelles et les perturbations climatiques.

L'appui sollicité permettra notamment de financer l'acquisition et la distribution de semences et d'outils agricoles, la mise en place de dispositifs de production vivrière, la reconstitution des petits élevages caprins et porcins, le renforcement des capacités techniques des bénéficiaires, l'accompagnement vétérinaire, la promotion des activités génératrices de revenus et la mise en place de mécanismes communautaires de pérennisation des acquis.
Au-delà de l'appui matériel, le projet ambitionne de contribuer à la reconstruction du potentiel économique des communautés, à la restauration de leur dignité et au renforcement de leur capacité à prendre en charge progressivement leurs propres besoins.
Il s'agit d'un investissement dans la capacité des populations à produire, à entreprendre, à se relever et à construire des perspectives économiques malgré les crises successives auxquelles elles sont confrontées.

1.9. Justification finale et appel à l'engagement des partenaires

Le renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des ménages vulnérables dans les territoires de Kalehe et de Masisi ne constitue pas uniquement une nécessité humanitaire ; il représente également un enjeu majeur de relèvement socio-économique, de protection des moyens d'existence, d'autonomisation des femmes et des jeunes et de consolidation de la stabilité communautaire.
Dans les villages de Muhongoza, Bushushu, Minova, Kasheke, Kiniezire, Mukweija, Kasunyu, Bulenga et Mulala au Sud-Kivu, ainsi que dans les localités de Masisi Centre, Mweso, Kistanga, Mupfunyi Shanga, Shasha, Kingi, Katembe, Malehe, Kimoka et Matcha au Nord-Kivu, les communautés ont besoin d'un accompagnement concret pour retrouver leurs capacités de production, reconstituer leurs actifs économiques et reconstruire des moyens d'existence durables.
Investir dans l'agriculture vivrière et l'élevage caprin et porcin, c'est contribuer à restaurer les capacités productives des ménages, à améliorer l'accès à l'alimentation, à créer des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes et à réduire leur exposition aux conséquences des crises futures.
C'est également reconnaître que les populations affectées par les conflits et les catastrophes naturelles ne doivent pas être considérées uniquement comme des bénéficiaires d'une assistance d'urgence, mais comme des acteurs essentiels de leur propre relèvement et du développement de leurs communautés.

À cet effet, nous lançons un appel aux partenaires techniques et financiers, aux agences des Nations Unies, aux institutions nationales et provinciales, aux organisations de coopération internationale et aux acteurs du secteur privé à unir leurs efforts pour soutenir cette initiative et investir dans la restauration des moyens d'existence des femmes, des filles et des jeunes du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.
Soutenir ce projet, c'est contribuer à transformer la vulnérabilité en capacité de production, la dépendance en autonomie économique et les crises répétées en opportunités de reconstruction et de résilience communautaire**.**

OBJECTIFS DU PROJET

2.1. Objectif général

Contribuer au renforcement durable de la sécurité alimentaire, à l’amélioration des conditions socio-économiques et à la résilience des ménages vulnérables affectés par les conflits armés, les déplacements forcés et les catastrophes naturelles dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, à travers la relance de l’agriculture vivrière et le développement de l’élevage

familial caprin et porcin, en accordant une attention particulière aux femmes, aux filles et aux jeunes.

2.2. Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités de production agricole des ménages vulnérables à travers l'accès aux semences améliorées et adaptées, aux outils agricoles, aux intrants et aux connaissances techniques nécessaires à la relance de l'agriculture vivrière.

Objectif spécifique 2 : Contribuer à la reconstitution et au développement des actifs productifs des ménages à travers la promotion de l'élevage familial des chèvres et des porcs, en améliorant les pratiques d'alimentation, d'hébergement, de reproduction, d'hygiène et de prévention des maladies animales.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la diversité alimentaire des ménages bénéficiaires grâce à l'augmentation de la production vivrière, à la valorisation des produits agricoles et à l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.

Objectif spécifique 4 : Renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes affectés par les crises à travers le développement des activités génératrices de revenus, l'entrepreneuriat agricole et pastoral, l'accès aux ressources productives et la promotion des mécanismes communautaires d'épargne et de solidarité.

Objectif spécifique 5 : Promouvoir des systèmes de production agricole et d'élevage durables et résilients face aux perturbations climatiques et aux catastrophes naturelles, notamment à travers les pratiques agroécologiques, la gestion durable des sols et de l'eau et la valorisation des déjections animales.

Objectif spécifique 6 : Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et entrepreneuriales des organisations communautaires, des associations de producteurs et des groupes de femmes et de jeunes afin d'assurer la gestion collective des activités, la commercialisation des productions et la pérennisation des acquis du projet.

III. ACTIVITÉS PRÉVUES DU PROJET

Les activités seront organisées autour de six grandes composantes complémentaires, couvrant la relance de la production agricole, le développement de l'élevage, la sécurité alimentaire, l'autonomisation économique et le renforcement de la résilience communautaire.

3.1. Composante 1 : Relance et développement de l'agriculture vivrière

Cette composante vise à permettre aux ménages affectés par les crises de reprendre leurs activités agricoles et d'améliorer durablement leur capacité de production alimentaire.

Activités prévues :

1. Réaliser une évaluation participative des besoins agricoles et des capacités de production des ménages bénéficiaires dans les zones d'intervention.
2. Identifier et sélectionner les ménages vulnérables, en privilégiant les femmes cheffes de ménage, les ménages déplacés, les familles retournées et les jeunes sans emploi.
3. Identifier les terres disponibles et accessibles pour la reprise des activités agricoles, en tenant compte des contraintes foncières et sécuritaires.
4. Acquérir et distribuer des semences vivrières de qualité et adaptées aux conditions agroécologiques des zones ciblées.
5. Acquérir et distribuer des outils agricoles de base, notamment les houes, machettes, bêches, arrosoirs et autres équipements nécessaires à la production.
6. Mettre à la disposition des bénéficiaires les intrants agricoles nécessaires à la relance des cultures vivrières.
7. Organiser des formations pratiques sur les techniques de préparation des sols, de semis, de plantation, d'entretien des cultures et de récolte.

8. Mettre en place des champs communautaires et des parcelles de démonstration pour favoriser l'apprentissage pratique des techniques agricoles améliorées.
9. Promouvoir les cultures vivrières adaptées aux réalités agroécologiques locales et aux habitudes alimentaires des communautés.
10. Former les producteurs aux techniques de fertilisation organique, de compostage, de rotation des cultures et de lutte intégrée contre les ravageurs.
11. Promouvoir les techniques de conservation des sols, de lutte contre l'érosion et de gestion rationnelle de l'eau.
12. Assurer un accompagnement technique régulier des ménages pendant les différentes phases du calendrier agricole.
13. Appuyer les organisations de producteurs dans la planification des campagnes agricoles, la gestion des récoltes et la valorisation des excédents de production.

3.2. Composante 2 : Développement et promotion de l'élevage caprin

Cette composante vise à reconstituer les actifs d'élevage perdus par les ménages vulnérables et à promouvoir l'élevage caprin comme source complémentaire de revenus, de protéines animales et d'épargne familiale.

Activités prévues :

1. Réaliser une évaluation des conditions locales d'élevage, notamment la disponibilité des espaces, des ressources fourragères et des services vétérinaires.
2. Identifier et sélectionner les ménages bénéficiaires disposant de conditions minimales favorables à l'élevage caprin.
3. Acquérir et distribuer des chèvres reproductrices adaptées aux conditions locales.
4. Former les bénéficiaires aux techniques modernes et améliorées d'élevage caprin.
5. Former les éleveurs à la construction et à l'entretien des abris adaptés aux chèvres.
6. Promouvoir les bonnes pratiques d'alimentation, d'abreuvement, d'hygiène et de reproduction des animaux.
7. Organiser des séances de sensibilisation sur la prévention des maladies animales et les mesures de biosécurité.
8. Mettre en place un dispositif d'accompagnement vétérinaire comprenant les vaccinations, les traitements préventifs et le suivi sanitaire des animaux.
9. Former les bénéficiaires à la détection précoce des maladies et à l'identification des signes de détresse animale.
10. Promouvoir la production et la conservation des ressources fourragères pour assurer une alimentation régulière du cheptel.
11. Encourager les mécanismes communautaires de partage, de multiplication et de reconstitution progressive du cheptel.
12. Accompagner les ménages dans la valorisation économique des produits et sous-produits de l'élevage caprin.
13. Promouvoir l'utilisation des déjections animales dans la production de compost destiné à la fertilisation des champs.

3.3. Composante 3 : Développement et promotion de l'élevage porcin

Cette composante vise à développer l'élevage porcin familial comme activité économique complémentaire, susceptible de contribuer à l'amélioration des revenus et à la reconstitution des actifs productifs des ménages.

Activités prévues :

1. Réaliser une étude préalable sur la faisabilité de l'élevage porcin dans les différentes localités ciblées, en tenant compte de l'acceptabilité sociale, des conditions sanitaires et des ressources alimentaires disponibles.

2. Identifier et sélectionner les ménages bénéficiaires disposant des conditions nécessaires à la pratique de l'élevage porcin.
3. Acquérir et distribuer des porcs reproducteurs adaptés aux conditions locales et présentant de bonnes caractéristiques zootechniques.
4. Former les bénéficiaires sur les techniques améliorées d'élevage porcin.
5. Appuyer la construction ou l'aménagement de porcheries répondant aux normes minimales d'hygiène et de protection animale.
6. Former les éleveurs sur l'alimentation équilibrée, l'abreuvement, la reproduction et le suivi de croissance des porcs.
7. Organiser des formations sur l'hygiène des installations, la gestion des déchets et la prévention des maladies animales.
8. Mettre en place un dispositif de suivi vétérinaire et de surveillance sanitaire des élevages.
9. Sensibiliser les bénéficiaires sur la prévention de la peste porcine africaine et les mesures de biosécurité.
10. Promouvoir la production et l'utilisation de ressources alimentaires locales adaptées à l'élevage porcin.
11. Accompagner les ménages dans la gestion économique de leurs élevages et la commercialisation des animaux.
12. Encourager la multiplication progressive du cheptel porcin et la réutilisation des revenus générés pour renforcer les activités économiques familiales.

3.4. Composante 4 : Renforcement de la sécurité alimentaire et de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes

Cette composante vise à renforcer la capacité des femmes et des jeunes à participer activement au relèvement économique des communautés et à améliorer durablement leurs conditions de vie.

Activités prévues :

1. Organiser des séances de sensibilisation sur la sécurité alimentaire, la nutrition familiale et la diversification des aliments consommés.
2. Former les femmes et les jeunes à la gestion des activités agricoles et d'élevage comme activités économiques génératrices de revenus.
3. Identifier et accompagner les initiatives entrepreneuriales portées par les femmes et les jeunes dans les filières agricoles et animales.
4. Former les bénéficiaires en gestion simplifiée, comptabilité familiale, calcul des coûts de production et gestion des revenus.
5. Mettre en place ou renforcer des associations agricoles et des groupes communautaires d'épargne et de crédit.
6. Promouvoir les activités génératrices de revenus liées à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles et animaux.
7. Faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives et aux opportunités économiques.
8. Accompagner les bénéficiaires dans l'élaboration de petits plans d'affaires adaptés à leurs activités agricoles et d'élevage.
9. Organiser des échanges d'expériences entre producteurs, éleveurs, associations féminines et jeunes entrepreneurs.
10. Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les structures locales de gestion des activités économiques et communautaires.
11. Sensibiliser les communautés à la prévention des violences basées sur le genre, à la protection des filles et à la participation économique inclusive.

12. Veiller à ce que la participation des filles mineures soit adaptée à leur âge, protégée et compatible avec leur droit à l'éducation.

3.5. Composante 5 : Promotion de la résilience climatique et de l'approche intégrée agriculture-élevage

Cette composante vise à réduire la vulnérabilité des ménages face aux chocs climatiques et à renforcer la complémentarité entre les activités agricoles et pastorales.

Activités prévues :

1. Former les producteurs et les éleveurs aux pratiques agricoles et pastorales adaptées aux changements climatiques.
2. Promouvoir les techniques agroécologiques et la fertilisation organique des sols.
3. Former les ménages à la fabrication et à l'utilisation du compost à partir des résidus agricoles et des déjections animales, dans le respect des règles sanitaires.
4. Promouvoir la rotation des cultures, la diversification agricole et les pratiques de conservation des sols.
5. Sensibiliser les communautés à la prévention de l'érosion, des inondations et de la dégradation des terres agricoles.
6. Encourager la plantation d'espèces agroforestières adaptées et la protection des ressources naturelles.
7. Promouvoir une gestion rationnelle de l'eau destinée à la production agricole et à l'abreuvement des animaux.
8. Mettre en place des mécanismes communautaires de partage des connaissances et d'alerte face aux risques climatiques et environnementaux.
9. Encourager la diversification des sources de revenus des ménages afin de réduire leur dépendance à une seule activité économique.
10. Renforcer les mécanismes locaux de solidarité, d'entraide et de coopération entre les ménages bénéficiaires et les communautés d'accueil.

3.6. Composante 6 : Renforcement des capacités organisationnelles, suivi-évaluation et pérennisation des acquis

Cette composante vise à garantir la qualité de la mise en œuvre, la transparence dans la gestion des ressources et la durabilité des résultats obtenus.

Activités prévues :

1. Réaliser une étude de référence permettant de déterminer la situation initiale des ménages bénéficiaires en matière de sécurité alimentaire, de production agricole, d'élevage et de revenus.
2. Mettre en place des outils de suivi des activités agricoles, des élevages et des résultats socio-économiques.
3. Former les organisations communautaires et les associations bénéficiaires en gestion organisationnelle, gouvernance, transparence et redevabilité.
4. Organiser des missions régulières de suivi technique auprès des producteurs et des éleveurs.
5. Assurer le suivi de l'utilisation des semences, des outils agricoles et des animaux distribués.
6. Documenter les résultats obtenus en matière de production agricole, de multiplication du cheptel, d'amélioration des revenus et de sécurité alimentaire.
7. Organiser des réunions périodiques de concertation avec les bénéficiaires, les autorités locales et les services techniques compétents.
8. Mettre en place des mécanismes accessibles de gestion des plaintes et de retour d'information des bénéficiaires.

9. Réaliser une évaluation finale permettant de mesurer les changements induits par le projet.
10. Capitaliser les bonnes pratiques, les leçons apprises et les expériences réussies en matière de relèvement agricole et pastoral.
11. Élaborer des stratégies communautaires de continuité des activités après la fin du financement.
12. Encourager les mécanismes de réinvestissement des revenus générés dans les activités agricoles et d'élevage.

Éléments documentaires qui renforcent le plaidoyer

Source	Élément documenté	Intérêt pour le plaidoyer
IPC, 2026	28,8 millions de personnes en phase 3 ou 4 entre septembre et décembre 2026	Justifie l'urgence alimentaire nationale
FAO et ACLED, 2025	Perturbation des récoltes et des calendriers agricoles à Masisi et Kalehe	Justifie la relance agricole
UNICEF, janvier 2025	480 000 nouveaux déplacés au Nord-Kivu et 178 000 au Sud-Kivu sur la période considérée	Justifie le ciblage des ménages déplacés et d'accueil
BAD, 2025	Intervention de relèvement agricole à Bushushu et Nyamukubi	Justifie la pertinence de la reconstitution des actifs productifs
UNFPA, juillet 2025	Risques accrus de protection et difficultés d'accès aux services pour les femmes et les filles	Justifie l'approche sensible au genre

Références à consulter :

1. IPC – Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë en RDC, septembre-décembre 2026.
2. FAO/ACLED – Analyse des conflits et de leurs conséquences sur l'agriculture au Nord-Kivu, janvier-juin 2025.
3. UNICEF – Situation humanitaire au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, janvier 2025.
4. Banque africaine de développement – Projet d'aide d'urgence aux victimes des inondations et éboulements de Kalehe.
5. UNFPA – Rapport de situation en RDC, juillet 2025.
6. PNUD – Croissance résiliente au climat et adaptation en RDC, 2025-2030.